

Image not found or type unknown



Terrasse en rez de jardin non fermée

Par **vincezag**, le **05/02/2009** à **18:20**

Bonjour,
Je suis actuellement locataire d'un appartement en rez de jardin, dans une propriété privée accessible à tout le monde car le petit portillon n'est jamais fermé à clé (et facilement enjambable par sa hauteur!). Je possède une terrasse qui n'est pas du tout fermée... (n'importe qui passant dans la rue peut y accéder), ai-je le droit d'imposer une barrière ou autre à mon propriétaire? J'ai déjà eu des problèmes de vols et d'autres genres que j'ai immédiatement signalés à l'agence immobilière mais en vain...
Merci d'avance
Cordialement
Vincente ZAGATA